

ANNEXE 1
PRISE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,, agissant en ma qualité de
(fonction), m'engage à :

- 1°) respecter les lois et règlements en vigueur, ainsi que la convention de délégation de signature à venir entre vous-même et l'autorité (commune, communauté de commune) dont relèvera ma fourrière ;
- 2°) exécuter, sur la demande des autorités compétentes, leurs décisions de mise en fourrière, dans la limite des capacités de stockage de ma fourrière et de mes moyens d'enlèvement disponibles ;
- 3°) exécuter les opérations d'enlèvement, de garde et de restitution ou de remise des véhicules, dans les délais et selon les modalités prévues ;
- 4°) tenir à jour un tableau de bord de la gestion de la fourrière conforme à l'annexe 2 ;
- 5°) garder les véhicules mis en fourrière dans un local ou un terrain clos, placé sous surveillance de jour et de nuit, respectant les dispositions légales et réglementaires applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- 6°) afficher, facturer les frais de fourrière et à ne pas en dépasser les tarifs limites ;
- 7°) transmettre, sans délai à l'officier de police judiciaire chargé de prononcer la mainlevée de mise en fourrière, tout certificat d'immatriculation de véhicule mis en fourrière ;
- 8°) communiquer à l'autorité dont relève la fourrière, ainsi qu'au Préfet du département toute information utiles, notamment statistiques, ainsi qu'un bilan annuel d'activité ;
- 9°) informer l'autorité dont relève la fourrière, et le Préfet du département, de tout fait susceptible de remettre en cause mon agrément (cessation d'activité, par exemple).

Fait à, le

SIGNATURE (et cachet de la société)